



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**  
**par FAMILLE**  
**Année scolaire 2023-2024**  
**Cantine - Garderie**

**A rendre au plus tard  
le lundi 4 septembre  
aux services périscolaires  
ou en mairie**

Horaires du restaurant scolaire de 12h10 à 14h00 ; horaires du service de garderie le matin de 07h00 à 08h30 et le soir de 16h40 à 19h00. Pour toute information complémentaire, merci de vous référer au règlement municipal 2023-2024.

**Responsable légal** (à prévenir en cas de maladie ou d'accident)

Père     Mère     Autre (spécifier) .....

Nom – Prénom : .....

Adresse : .....

Tél domicile : .....

Tél travail : .....

Tél portable : .....

Email : .....@.....

N° CAF et/ou quotient familial (pour tarif cantine).....

**Autres personnes habilitées à prendre en charge l'enfant :**

► Nom : .....

Prénom : .....

Lien avec l'enfant : .....

Adresse : .....

Tél : .....

► Nom : .....

Prénom : .....

Lien avec l'enfant : .....

Adresse : .....

Tél : .....

**Assurances (joindre attestations) :**

Responsabilité civile                       Responsabilité accident

Je déclare avoir pris connaissance des règlements intérieurs ainsi que des modalités de paiements et m'engage à signaler tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Fait à Trévérien, le ..... / ..... / 2023

Signature(s) des parents ou du représentant légal

► **1<sup>er</sup> ENFANT**

Nom : .....

Prénom : .....

Né le : .....

Classe : .....

Nom de l'enseignant : .....

► **2<sup>ème</sup> ENFANT**

Nom : .....

Prénom : .....

Né le : .....

Classe : .....

Nom de l'enseignant : .....

► **3<sup>ème</sup> ENFANT**

Nom : .....

Prénom : .....

Né le : .....

Classe : .....

Nom de l'enseignant : .....

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. La fiche de renseignements relative à l'inscription de vos enfants aux établissements scolaires et aux divers services proposés par la commune de Trévérien est un traitement de données personnelles, dont le Maire est responsable de traitement.

Les informations personnelles collectées vous concernant nous permettent d'assurer la gestion de l'ensemble des services en matière d'affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance (inscription, suivi et facturation, mise à jour des données). Il s'agit d'un contrat.

Les données collectées sont communiquées aux agents des services administratifs et aux agents périscolaires de la commune.

Ces données seront conservées pendant la durée de fréquentation de l'école par l'enfant.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, vous opposer ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de Trévérien (35190) – 10 rue de la Forge.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou [dpd@cdg35.fr](mailto:dpd@cdg35.fr)

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.



**FICHE SANITAIRE**  
**par ENFANT**  
**Année scolaire 2023-2024**  
**Cantine - Garderie**

**A rendre au plus tard  
le lundi 4 septembre  
aux services périscolaires  
ou en mairie**

**Nom/prénom de l'enfant :** .....

✓ **Médecin Traitant :**

Nom – Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

✓ **Renseignements médicaux concernant l'enfant**

L'enfant suit-il un traitement médical ? OUI  NON

✓ **Allergies et traitements médicaux (joindre certificats) :**

Aucun traitement médical de longue durée ne peut être mis en œuvre sauf si un Projet d'Accueil Individualisé est rédigé par le centre médico scolaire et validé par la collectivité.

✓ **Allergies alimentaires :** OUI  NON

Si oui lesquelles :

✓ **Recommandations utiles des parents :**

Je soussigné.....responsable légal de l'enfant..... déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation) rendue nécessaires par l'état de l'enfant

**Droit à l'image :** j'autorise la prise de vues de mon/mes enfant (s) pour les publications et le site internet de la collectivité : OUI  NON

**Droit de rentrer seul** à l'issue des temps périscolaires OUI  NON

Fait à Trévérien, le ..... / ..... / 2023

*Signature(s) des parents ou du représentant légal*

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. La fiche de renseignements relative à l'inscription de vos enfants aux établissements scolaires et aux divers services proposés par la commune de Trévérien est un traitement de données personnelles, dont le Maire est responsable de traitement.

Les informations personnelles collectées vous concernant nous permettent d'assurer la **gestion de l'ensemble des services en matière d'affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance (inscription, suivi et facturation, mise à jour des données)**. Il s'agit d'un contrat.

Les données collectées sont communiquées aux **agents des services administratifs et aux agents périscolaires de la commune**.

Ces données seront conservées pendant la durée de fréquentation de l'école par l'enfant.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, vous opposer ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de Trévérien (35190) – 10 rue de la Forge.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou [dgd@cdg35.fr](mailto:dgd@cdg35.fr)

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.



## REGLEMENT INTÉRIEUR PÉRISCOLAIRE SERVICE DE RESTAURATION

Ecole primaire publique François Pinault de Trévérien

- Année scolaire 2023-2024 -

Contact : 02 99 45 60 02 (Mairie)

Le restaurant scolaire est un service proposé par la municipalité aux enfants scolarisés dans l'école de Trévérien ainsi qu'aux agents de la commune et aux enseignants de l'établissement. Le repas du midi étant un temps essentiel dans le rythme d'une journée scolaire, il est nécessaire de fixer des règles permettant à chacun de vivre ce moment dans les meilleures conditions. Ce règlement s'accompagne d'une charte de vie à l'intention des enfants.

### Organisation générale :

La prise en charge des enfants sur le temps du midi est fixée d'un commun accord entre la municipalité et l'équipe enseignante, c'est-à-dire à l'issue de la classe du matin à 12h10 jusqu'à 14h00.

Les repas sont élaborés et livrés par la société RESTORIA.

Le menu de la semaine et les notes de service relatives à la gestion du restaurant scolaire sont affichés à l'intention des parents et seront consultables sur le site internet de la commune ;

Françoise MARQUET assure la responsabilité de coordination de la cantine scolaire : elle a en charge le pointage des présents, le dressage et la préparation des plats pour l'arrivée des enfants ainsi que le rangement de la salle après le repas.

Les élèves de maternelle inscrits à la sieste sont pris en charge par Corinne DELION à partir de 13h15.

La municipalité décline toute responsabilité pour les pertes d'objets, vols ou dégradations subis par les enfants pendant le temps de restauration scolaire. Il est vivement recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur. Les vêtements doivent être marqués aux nom et prénom de l'enfant.

**Le personnel communal n'est pas autorisé à administrer des médicaments quels qu'ils soient sauf en cas de maladie chronique faisant l'objet d'un protocole de traitement (avec certificat).**

Nous rappelons aux familles et aux enfants que le service de restauration assuré par le personnel communal n'est pas obligatoire.

Tout acte dangereux ou irrespectueux à l'égard des autres élèves ou du personnel sera signalé et la municipalité se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'enfant mis en cause en cas de perturbations répétées du fonctionnement du restaurant scolaire. Un rendez-vous sera alors organisé entre les parents, Monsieur Le Maire et les élus à la commission des affaires scolaires et périscolaires.

En cas de détérioration du matériel du restaurant, une réparation financière sera exigée.

Le rôle du personnel n'est pas seulement de surveiller, il est aussi d'éduquer : cela concerne l'apprentissage et l'application des règles élémentaires d'hygiènes, l'apprentissage de la vie en collectivité et celle du respect des locaux et du matériel.

L'application de ces règles de fonctionnement se fera en cherchant le plus possible à créer une ambiance calme et détendue.

Les membres du conseil municipal en charge des affaires scolaires se réservent la possibilité de venir de façon ponctuelle surveiller le bon déroulement des repas. De la même manière, des parents peuvent également être autorisés à venir constater le fonctionnement de la cantine sous réserve d'y avoir été préalablement autorisés par la municipalité.

### **Inscriptions et paiements :**

Les coupons d'inscription au mois sont inclus dans le dossier d'inscription aux services périscolaires. Il s'agit d'un coupon par famille et il est à déposer dans la boîte aux lettres (à côté du préau des primaires) dédiée à la cantine et à la garderie ou directement à Françoise MARQUET.

Prévenir de toute absence au moins 48 heures à l'avance :

- De préférence par mail à [mairie-treverien@orange.fr](mailto:mairie-treverien@orange.fr) ou [cantinemairietreverien@gmail.com](mailto:cantinemairietreverien@gmail.com)
- Ou à partir de 9h00 en mairie au 02 99 45 60 02

A défaut et sans pièce justificative fournie (ex : certificat médical), le repas sera facturé.

Le prix des repas est fixé chaque année par délibération du conseil municipal.

Pour l'année 2023-2024, la tarification des repas de la cantine (pour le périscolaire) est basée sur le quotient familial.

Aussi les familles seront invitées à transmettre une attestation CAF avec le Quotient Familial actualisé au 1<sup>er</sup> septembre 2023. En cas de changement de QF en cours d'année scolaire, les familles sont invitées à transmettre une nouvelle attestation CAF.

Sans fourniture de l'attestation CAF, le tarif de la tranche 3 sera appliqué.

#### **TARIF DES REPAS**

Tranche	Quotient Familial	Tarif
1	De 0 à 1.000€	1.00€
2	De 1.001 à 1400€	3.55€
3	A partir de 1401€	3.75€
Quotient familial non communiqué		3.75€
Repas adulte		6.10€

### **Modalités de paiement :**

Différentes modalités de paiement sont possibles :

- Le **prélèvement** (*formulaire d'adhésion à demander en mairie*)
- Le **paiement en ligne** sur le site [www.payfip.gouv.fr](https://www.payfip.gouv.fr)

Pour la saisie, reprendre les données indiquées en bas à droite sur le titre exécutoire :

Adresse de paiement par internet : <a href="https://www.payfip.gouv.fr">https://www.payfip.gouv.fr</a> Identifiant collectivité : 044801 Référence : Année - N° titre - X
--

- Le **paiement de proximité** chez un buraliste agréé (*Le Trévériennais*)
- Le règlement **par carte bleue à distance**,
- Le règlement **par carte bleue au Service de Gestion Comptable de DOL DE BRETAGNE**
- Le règlement **par chèque** adressé au Service de Gestion Comptable de DOL DE BRETAGNE  
18 place Toullier - 35120 DOL DE BRETAGNE  
(ouvert le matin les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00)

En cas de contestation du nombre de repas, vous devez vous adresser à la mairie de Trévérien.

Les familles qui éprouvent des difficultés financières peuvent en informer en toute confidentialité la mairie (ne pas attendre que les impayés s'accumulent). Des aides ou un échelonnement peuvent être étudiés.



## REGLEMENT INTÉRIEUR PÉRISCOLAIRE SERVICE DE GARDERIE

Ecole primaire publique François Pinault de Trévérien  
- Année scolaire 2023-2024 -

Contact : 02 99 45 69 90

La garderie est encadrée par du personnel communal dans le bâtiment préfabriqué.

**Pour des raisons de sécurité, la capacité d'accueil en garderie périscolaire est limitée à 20 enfants.**

Situé dans l'enceinte du groupe scolaire, les enfants sont sous la responsabilité du personnel communal dans les tranches horaires fixées.

En cas de malaise ou d'accident, celui-ci se conformera obligatoirement à la procédure suivante :

- 1- Appeler le médecin traitant ou les secours adéquats
- 2- Prévenir la famille
- 3- Informer la mairie et la directrice de l'école

A chaque rentrée scolaire, une attestation d'assurance scolaire devra être fournie à la mairie spécifiant les garanties de Responsabilité Civile et Assurance Individuelle Accident.

### **Organisation générale :**

La garderie est assurée par Corinne DELION et Anaïs BRISARD de 7h00 à 8h30 et par Angéline BLANCONNIER, Anaïs BRISARD et Gwendoline CHEREL de 16h45 à 19h00.

### **Accueil du matin de 7h00 à 8h30 :**

Les enfants qui ne fréquentent pas la garderie périscolaire ne peuvent entrer dans l'enceinte de l'école qu'à partir de 8h30 (heure d'ouverture des portes par l'équipe enseignante).

### **Accueil du soir de 16h40 à 19h00 :**

A 16h40 les enfants non autorisés à quitter l'école sans accompagnateur (responsable légal ou autre personne référencée) sont invités par les enseignants à se diriger vers la garderie.

Les enfants de maternelle sont systématiquement accompagnés par Corinne DELION à la garderie où ils sont pris en charge par Anaïs BRISARD et Gwendoline CHEREL les lundis et jeudis et Angéline BLANCONNIER et Gwendoline CHEREL les mardis et vendredis.

A partir de 16h40, tous les enfants restés dans l'enceinte de l'école sont considérés comme étant pris en charge par le service de garderie périscolaire.

Une aide aux devoirs est proposée les mardis et jeudis de 17h00 à 18h00.

### **Tarif de la garderie :**

Le tarif de la garderie est fixé à **0,50€ le quart d'heure** et **0,25€ le quart d'heure** à partir du 2<sup>ème</sup> enfant. Attention : tout quart d'heure entamé sera considéré comme dû.

### **Modalités de paiement :**

Différentes modalités de paiement sont possibles :

- Le **prélèvement** (*formulaire d'adhésion à demander en mairie*)
- Le **paiement en ligne** sur le site [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)  
Pour la saisie, reprendre les données indiquées en bas à droite sur le titre exécutoire :
- Le **paiement de proximité** chez un buraliste agréé (*Le Trévériennais*)
- Le règlement **par carte bleue à distance**,
- Le règlement **par carte bleue au Service de Gestion Comptable** de DOL DE BRETAGNE
- Le règlement **par chèque** adressé au Service de Gestion Comptable de DOL DE BRETAGNE  
18 place Toullier - 35120 DOL DE BRETAGNE  
(ouvert le matin les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00)

En cas de contestation du nombre d'heures ou de litiges, vous devez vous adresser à la mairie.

Adresse de paiement par internet :

<https://www.payfip.gouv.fr>

Identifiant collectivité : 044801

Référence : Année - N° titre - X

# SERVICES PÉRISCOLAIRES

## MÉMO

**Si mon enfant est malade, je préviens les services  
périscolaires et pas seulement l'enseignant**



### ADMINISTRATION

Secrétariat de mairie

10, rue de la Forge 35190 TRÉVÉRIEN

Accueil public

lundi 9h00-13h00 / mardi 9h00-12h00

jeudi 14h00-18h30 / vendredi 9h00-

12h00

[mairie-treveren@orange.fr](mailto:mairie-treveren@orange.fr)

02 99 45 60 02



### CANTINE

Françoise MARQUET – Perle LEBÉE

[cantinemairietreveren@gmail.com](mailto:cantinemairietreveren@gmail.com)

02 99 45 69 90



### GARDERIE

Angéline BLANCONNIER – Anaïs BRISARD

Corinne DELION – Gwendoline CHEREL

[animationperiscolairetreveren@gmail.com](mailto:animationperiscolairetreveren@gmail.com)

02 99 45 69 90 / 06 17 55 83 52



### ACCUEIL DE LOISIRS

(MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES)

Angéline BLANCONNIER

[animationperiscolairetreveren@gmail.com](mailto:animationperiscolairetreveren@gmail.com)

02 99 45 69 90 / 06 17 55 83 52





**MAI 2024**

NOM ..... PRENOM (S) .....

A rendre pour le **15 avril** au plus tard à Mme MARQUET Françoise ou dans la boîte aux lettres de la commune

Mangera tous les jours	LUN 06/05	MAR 07/05	JEU 09/05	VEN 10/05	LUN 13/05	MAR 14/05	JEU 16/05	VEN 17/05	LUN 20/05	MAR 21/05	JEU 23/05	VEN 24/05	LUN 27/05	MAR 28/05	JEU 30/05	VEN 31/05
			Férialé	Vac					Férialé							



**JUN 2024**

NOM ..... PRENOM (S) .....

A rendre pour le **15 MAI** au plus tard à Mme MARQUET Françoise ou dans la boîte aux lettres de la commune

Mangera tous les jours	LUN 03/06	MAR 04/06	JEU 06/06	VEN 07/06	LUN 10/06	MAR 11/06	JEU 13/06	VEN 14/06	LUN 17/06	MAR 18/06	JEU 20/06	VEN 21/06	LUN 24/06	MAR 25/06	JEU 27/06	VEN 28/06



**JUILLET 2024**

NOM ..... PRENOM (S) .....

A rendre pour le **15 MAI** au plus tard à Mme MARQUET Françoise ou dans la boîte aux lettres de la commune

Mangera tous les jours	LUN 01/07	MAR 02/07	JEU 04/07	VEN 05/07

